



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2022

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -deux, le dix-neuf Avril à neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du onze avril deux mille vingt-deux et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Valérie LBOUGRE, Katia LEFEBVRE, Franck MAAS, Gérald RAMPON et Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Christine BAISEZ

M. Eric AUGUET

M. Bryan LEROY

M. Daniel DUBOURDIEU

M. Adrien LEFEBVRE

M^{me} Gaelle LAGACHE a donné pouvoir à M^{me} Nicole LAGACHE

M. Claude ROUGEGREZ a donné pouvoir à M^{me} Solweig OBIN

Mme Mélanie DEMAZURE a donné pouvoir à M. Christian DESPLANQUE

M. Ludovic DUVAL a donné pouvoir à M. Franck MAAS

Mme Stéphanie HEMERY a donné pouvoir à M. Gérald RAMPON

Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Solweig OBIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 16

- Votants-tes : 21

- Pouvoirs : 5

Vote :

- Pour : 21

- Contre : 0

- Abstention : 0

OBJET :

**ACQUISITION IMMEUBLE
SIS 3 PLACE JEAN JAURES
DANS LE CADRE DU
PROJET DE TERRITOIRE –
FREVENT 2030**

**ACQUISITION IMMEUBLE SIS 3 PLACE JEAN JAURES DANS LE CADRE DU PROJET DE
TERRITOIRE – FREVENT 2030
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2021**

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que l'immeuble situé 3 Place Jean Jaurès à Frévent cadastré AC n°216 d'une superficie de 121m² est à vendre.

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de demander l'estimation des domaines,

CONSIDERANT que le projet de territoire de la Commune qui est Petite Ville de Demain , implique la revitalisation du centre-ville notamment par la mise en place d'une politique de

lutte contre toutes les formes de vulnérabilité (pauvreté, protection des femmes victimes de violences, logements indignes , l'insécurité alimentaire, l'illectronisme l'illettrisme...) et de vacances immobilières,

VU le courrier de la préfecture en date du 9 février 2022, il est nécessaire de modifier le contenu de la délibération,

Après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire ,

Vous êtes appelés à voter,

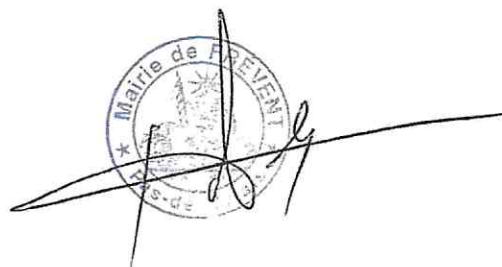
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'ANNULER la délibération en date du 14 décembre 2021 concernant l'acquisition sis 3 Place Jean Jaurès pour la création des cellules commerciales
- D'ACQUERIR l'immeuble sis 3 Place Jean Jaurès à Frévent, cadastré AC n°216 d'une superficie de 121m² dans le cadre du projet de Territoire, FREVENT 2030 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires aux demandes de subventions concernant l'achat de l'immeuble sis 3 Place Jean Jaurès à FREVENT,
- DE FIXER le prix d'achat à 31 000€ net vendeur
- DE PRENDRE en charge les frais d'agence de HDF Immobilier sise à Hesdin, d'un montant de 3 100.00€ ;
- DE PRENDRE en charge les frais de notaire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
À Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 19 AVR. 2022
Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'Mairie de FREVENT' with a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'L. J.' followed by a long horizontal line extending to the right.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2022

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

-oOo-

ARRONDISSEMENT
D'ARRAS

-oOo-

CANTON
DE ST-POL-SUR-TERNOISE

L'An deux Mille vingt -deux, le dix-neuf Avril à neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du onze avril deux mille vingt-deux et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François THÉRET, Maire.

Étaient présents : Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LÉBOUGRE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Valérie LÉBOUGRE, Katia LEFEBVRE, Franck MAAS, Gérald RAMPON et Christian DESPLANQUE,

Étaient absents excusés / Pouvoirs :

M^{me} Christine BAISEZ

M. Eric AUGUET

M. Bryan LEROY

M. Daniel DUBOURDIEU

M. Adrien LEFEBVRE

M^{me} Gaëlle LAGACHE a donné pouvoir à M^{me} Nicole LAGACHE

M. Claude ROUGEGREZ a donné pouvoir à M^{me} Solweig OBIN

Mme Mélanie DEMAZURE a donné pouvoir à M. Christian DESPLANQUE

M. Ludovic DUVAL a donné pouvoir à M. Franck MAAS

Mme Stéphanie HEMERY a donné pouvoir à M. Gérald RAMPON

Ginette BEUGNET

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 05 AVRIL 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M^{me} Solweig OBIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 16

- Votants-tes : 21

- Pouvoirs : 5

Vote :

- Pour : 19

- Contre : 0

- Abstention : 2

OBJET :
VENTE IMMEUBLE
COMMUNAL DU 62 RUE
DU GENERAL DE
GAULLE

VENTE IMMEUBLE COMMUNAL DU 62 RUE DU GENERAL DE GAULLE **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en date du 20 Novembre 2020 pour la vente de l'immeuble au 62 rue du Général de Gaulle cadastré section AH 211 d'une superficie de 877m².

Les services des domaines avaient estimé ce bien à hauteur de 41 500€.

A savoir qu'une marge de négociation de 15% permette d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

M. POIRÉ Clément et M^{me} DURAND Justine ont fait une proposition pour acheter ce bien à hauteur de 35 300€.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

MAAS + pouvoir de
ID : 062-216203612-20220419-2022_04_19_2-DE

DECIDE par 19 voix POUR, 0 CONTRE, 2 Abstentions (M. F. M. Ludovic Duval)

- D'ANNULER la délibération en date du 28 Septembre 2021
- D'AUTORISER la vente de l'immeuble communal au 62 Rue du Général de Gaulle d'un montant de 35 300€ frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis
À Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
Le 19 AVR. 2022
Le Maire,

